

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2021

Le vingt-deux juin 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2021

Présents : BANVILLET Laurent, BARNIER Thibaud, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, MUTTE Chrystelle, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, RICHARD MARTIN Hélène, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice.

Excusés : Odile MALL (pouvoir à Anne-Marie LACHAISE), Vincent BATIER.

Le compte rendu de la séance du 18/05/2021 est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Monsieur François GUILLIER adopté à l'unanimité

Madame la Maire ouvre la séance en remerciant toutes les personnes, élus et non élus, qui ont tenues les bureaux de vote ou participées au dépouillement le dimanche 20/06.

Madame la Maire informe également l'assemblée de plusieurs catastrophes qui se sont passées sur la commune ces derniers jours.

En premier lieu, un jeune stéphanois qui est décédé suite à un accident de moto ,l'ensemble du conseil municipal a une pensée pour cette famille durement endeuillée.

Une maison a brûlé Route du Grand Rocher, ce sinistre a entraîné la présence de nombreux pompiers afin de protéger les habitations voisines et éviter la propagation du feu à une grange. La commune a proposé au couple, qui habitait dans cette maison de leur mettre à disposition le logement d'urgence, proposition qui a été acceptée.

Madame la Maire remercie les services techniques qui se sont mobilisés rapidement pour permettre l'accueil de ce couple dans le logement.

Un accident de la circulation a eu lieu dans le centre bourg, et a détruit l'armoire électrique des feux tricolores. Ceci a entraîné la mise en place d'un sens unique Rue de la Mairie et une déviation Rue du Tram, la circulation ne pourra être rétablie dans les deux sens qu'après le passage de l'expert, les travaux de réparation sont importants.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

- N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2021-25	Contrat de cession du concert de Fred Brousse et Elina Jones	Association Coût-Pile	2 400.00 €
2021-26	Achat concession N°39 Carré 5		650.00 €

2021-27	Achat case colombarium N°13		400.00 €
2021-28	Renouvellement concession N°1 Carré 38		1 000.00 €
2021-29	Mission d'assistance pour la modification du PLU	Géraldine PIN	21 567.00 €
2021-30	Vérifications périodiques réglementaires de sécurité de la structure artificielle d'escalade	Société SOLEUS	600.00 €
2021-31	Vérifications périodiques réglementaires des installations techniques des équipements communaux	Société SOCOTEC	5 619.30 €
2021-32	Contrat les Estivales de Crossey 2021	Association ADROM	1 415.00 €
2021-33	Réalisation d'une vidéo du village	BANVILLE Gabriel	2 480.00 €

2/ Délibération N° 2021-56 : Création d'une réserve communale de sécurité civile

Madame la Maire rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire pour :

- Participer à la prévention des risques, au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités en cas de sinistres,
- Contribuer également à l'information et à la préparation de la population face aux risques encourus par la commune, en vue de promouvoir la culture locale et citoyenne sur les risques majeurs.

Un arrêté municipal, ainsi qu'un règlement intérieur en préciseront les missions et l'organisation.

3/ Délibération N°2021- 57: Demande autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'OAP Rossignol avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la compétence eau et assainissement

Madame MARRANT , adjointe, rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'OAP Rossignol, un réseau d'eau potable et d'eaux usées sera réalisé.

Cet aménagement de l'OAP Rossignol sera réalisé en plusieurs phases et cette convention concerne la première phase de l'aménagement.

Pour une optimisation technique, financière et de phasage des travaux, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais va confier à la commune de Saint Etienne de Crossey sa compétence en eau potable et en assainissement sur cette opération.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais afin de définir les modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage et la répartition financière des travaux.

Madame la Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil municipal, après lecture de la convention et délibération,

Autorise à l'unanimité,

Madame la Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de l'opération « OAP rossignol ».

4/ Délibération N°2021-58 : TE 38 : Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité, renforcement poste du Charrat.

Madame la Maire informe l'assemblée que le TE38 envisage à notre demande de réaliser les travaux de renforcement du poste du Charrat dès que les financements seront acquis.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 17 768 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 14 791 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 2 882 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

-Du projet présenté et du plan de financement définitif,

-De la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 17 768 €

Financements externes : 14 791 €

Participation prévisionnelle: 2977 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **2 882 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

5/ Délibération N°2021-59 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3-1-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Compte tenu des congés des agents administratifs, il convient de créer 1 emploi non permanent à temps non complet pour un accroissement saisonnier d'activité.

La Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur la période du 4 août 2021 au 18 août 2021.

Cet agent assurera des missions administratives et notamment la mise à jour des dossiers d'inscriptions dans les services périscolaires et la réalisation d'affiches pour la saison culturelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1, indice brut 354, indice majoré 332 du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif, échelon 1, pour effectuer des missions dans le service administratif sur la période du 04/08/2021 au 18/08/2021 sur une durée hebdomadaire de 35 heures.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2021.

Point sur les commissions

Bruno ROUDET fait un point sur le personnel communal et informe l'assemblée que quatre jeunes stéphanois ont été recrutés pour travailler cet été au camping et un autre a été recruté pour apporter une aide dans le service administratif pendant la période des congés des agents.

Madame Michele BARNIER a repris ses fonctions au service comptabilité depuis le mois de Mai suite à un arrêt de longue durée et Madame Valérie PAGNIER, qui a effectué une partie de son remplacement, termine donc sa mission.

Deux agents vont faire valoir leurs droits à la retraite un en fin d'année 2021 et un en début d'année 2022, leur remplacement devra être abordé prochainement.

Le policier municipal intervient actuellement dans les écoles pour une formation piétons et pour le passage du permis vélo pour les enfants de CM2.

Le 28/06 prochain aura lieu la remise des diplômes aux élèves ainsi que la remise de la calculatrice par Madame la Maire pour les enfants qui seront scolarisés au collège l'an prochain.

Le week-end dernier, plusieurs dégradations sur des panneaux de signalisation ont été constatées.

Un problème devra être réglé concernant le regroupement de poubelles sur un terrain privé vers le Chemin de l'Arny et le Chemin de la Pompe, une solution devra être trouvée avec le pays voironnais.

Bruno ROUDET informe que la discussion pour l'achat des terrains à proximité de la salle des fêtes est en bonne voie.

Enfin la commission de sécurité passera en juillet, pour le contrôle de quatre ERP. Un élu sera présent lors de ces passages.

-Commission urbanisme -Logement :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme-logement donne plusieurs informations :

- Réunion de la commission urbanisme a eu lieu le 21/06 dernier, plusieurs DP de division ont été présentées.
- OAP Rossignol :
- . DCE presque terminé

. Avenant au PUP sera nécessaire, car Bouygues achètera les terrains que mi-septembre au lieu du mois de Juin, cet avenant évitera que des pénalités soient adressées à la commune pour retard dans ce projet.

-Zone Rossignol : plusieurs artisans sont intéressés pour acheter le ténement Rossignol derrière le projet Bouygues, Rossignol fera son choix parmi ces artisans.

La municipalité sera ravie d'accueillir de nouveaux artisans sur la commune.

-Réunion le 13/07 prochain pour la modification du PLU.

-Table ronde sur le schéma de secteur avec la CAPV

-La commune de Saint Etienne de Crossey est également conviée à une réunion concernant la révision du PLU de Voiron, elle est consultée à titre de public associé.

-Pour le chemin des Moulins, l'avis des domaines a été réceptionné.

La prochaine réunion de la commission aura lieu les 12/07/2021.

-Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- Feux tricolores, suite à un accident de circulation, l'armoire de commande des feux est hors service et doit être remplacée ainsi que les câbles des cellules virtuelles. Les réparations seront prises en charge par l'assurance de la personne à l'origine de l'accident. La commune est en attente de l'expertise.

- Extension de la garderie, des pénalités de retard ont été appliquées à deux entreprises, qui n'ont toujours pas terminées les travaux à ce jour. Problème du sol et des cloques toujours pas résolu.

- Logement de secours : les travaux de réfection de cet appartement étaient presque terminés mais suite à l'incendie d'une maison sur la commune, ce logement a été proposé aux habitants de la maison sinistrée.

- Réfection de deux bureaux à la mairie est terminée

-Stades de foot , travaux terminés

-Voirie : point à temps réalisé par l'entreprise COLAS.

-Eglise : Etude acoustique va être réalisée par la société THERMIBEL avant les travaux de rénovation de l'église. Rencontre le 30/06 avec l'architecte.

- Rencontre avec la société PROXIMARK pour faire le tour de la commune pour les travaux de marquage au sol et établir le devis.

-Remerciements à l'agent technique qui a effectué le fleurissement de la commune.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 29/06/2021.

-Commission enfance jeunesse :

-AG de l'AEJ : Bilan très positif malgré la COVID, achat d'un mini-bus subventionné par la CAF et embauche d'un nouveau salarié.

-Questionnaire PEDT , rencontre avec les communes de Saint Aupre, Saint Nicolas de Macherin

-Conseils d'écoles :

.fermeture d'une classe en 2022.2023 en prévision car peu d'élèves en CP

.87 élèves à la prochaine rentrée en maternelle

-Accueil d'un nouvel animateur au RAM

-CMEJ se met en place

La prochaine réunion de la commission est prévue le 06/07/2021

-Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

-Catherine DALLES, adjointe, informe l'assemblée que la rédaction et l'impression des Echos sont terminées, la distribution aura lieu fin juin, début juillet.

La commune est à la recherche d'une personne qui sera intéressée pour faire la distribution du journal municipal, six fois dans l'année.

- Spectacle de jazz du 11/06 a été très apprécié , une jauge devait être respectée par rapport au Covid, tous les spectateurs pouvant être accueillis, l'ont été.
- Prochain spectacle Meli-Mômes, le 02/07, si la météo le permet, il se tiendra en plein air et sera gratuit.
- Les Estivales, le 03/07, une réunion a lieu ce jeudi 24/06 pour terminer l'organisation de cette manifestation.
- Comité de jumelage, fin de l'exposition dans le hall de la mairie.

La prochaine commission se réunira début juillet.

Commission association-économie-environnement :

-Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée informe qu'une rencontre avec les élus des commissions associations des communes de Saint Aupre et Saint Nicolas de Macherin est prévue le 31/08/2021.

-Une organisation nouvelle est mise en place pour la gestion des associations de la commune, ainsi pour les associations sportives, les référents sont Karine SIAUVE et Vincent BATIER, pour les associations culturelles, les référents sont Béatrice VELU et Chrystelle MUTTE.

-Plusieurs AG d'associations se sont tenues ou se tiendront dans les jours à venir (AG Dynamic Gym, AG Basket et AG Foot).

-Pour le club de tennis, un stage est organisé du 7 au 09/07/2021.
Le marquage du court aura lieu semaine 29.
Pour les travaux d'éclairage des courts, la commune est en attente d'un 3^{ème} devis.

-La salle de la poste est à nouveau opérationnelle.

-Rencontre des différentes associations pour la répartition des créneaux d'utilisation des salles.
Pour le gymnase, il existe un problème avec certaines associations, qui réservent des créneaux, qu'elles n'utilisent pas dans l'année.

-Le gymnase sera fermé du 11/07 au 22/08/2021. La semaine du 23/08, un stage est organisé pour le tennis de table, le basket organise également une animation.

-Budget participatif : réception de 8 fiches idées à ce jour

-Marché hebdomadaire :

- demande d'installation pour un rôtiiseur
- demande pour l'installation d'un food-truck sur le parking du foot, 2 fois par semaine.
- demande d'emplacement d'une couturière

-Formation à l'utilisation des défibrillateurs à l'automne pour les élus et les agents

-Journée nettoyage organisée le 25/09 prochain : matinée prise en charge par la commune et le Collectif Demain propose une animation en lien avec le pays voironnais l'après-midi.
Le CMEJ sera associé à la journée nettoyage.

-Nettoyage en contrebas de la route des gorges de Crossey, effectué par le département et le service technique le 29 juin .

La prochaine réunion de la commission est prévue le 23/06/2021.

-Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

- Janvier 2022 : ouverture du musée archéologique à Paladru
- 02/07/2021 : présentation de la nouvelle saison du Grand Angle
- Groupe de travail pour les déchets verts et la réflexion sur la mise à disposition d'un broyeur aux particuliers.

Prochaine réunion du conseil municipal fin Août

Clôture de la séance à 22h20